

Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wirnde (UJAK)

□ □ □

N. Sall

Leader paysan à Podor, Sénégal

Dans le processus de développement du Sénégal, le phénomène d'émergence de mouvements associatifs qui décident de prendre en charge eux-mêmes certains aspects du développement de leur terroir, prend depuis quelques années une ampleur non négligeable. Les années 1980 coïncident avec la politique de désengagement de l'Etat destinée à responsabiliser les populations. Ceci amena les sociétés d'encadrement et l'Etat à céder leurs rôles de formation, de sensibilisation et d'animation, aux différentes structures paysannes. Cette période correspond également à l'émergence des Associations Villageoises de Développement (AVD). Pour essayer de remplacer la SAED qui intervenait de la production à la commercialisation des produits agricoles, des cadres de concertation et d'échanges d'expériences entre paysans se sont créés. C'est dans ce contexte politique que l'UJAK est née en 1987.

HISTORIQUE DES ASSOCIATIONS :

1960-1969 : Dans les années 1960, les jeunes étaient regroupés au sein de *fedde*, associations regroupant les jeunes filles et les jeunes garçons de même classe d'âge. Les *fedde* n'étaient dirigés que par un seul responsable. L'objectif principal était l'entraide : organisation de journées distractives pour les vieilles femmes sans enfant ou des jeunes malades. Ces associations étaient aussi le lieu d'apprentissage de la vie associative (tenir des réunions, parler devant un groupe...).

1969-1980 : Un autre mouvement associatif naît au Fouta avec les Associations Sportives et Culturelles (ASC), axées essentiellement sur le théâtre et le sport. Ces associations sont reconnues officiellement par l'État, mais elles ne doivent pas être liées à la religion ou à la politique. La particularité de ces associations est de regrouper au sein d'une même structure les jeunes garçons et les jeunes filles. Dans l'ASC de mon village, les premières filles y adhèrent en 1977.

1980-1990 : Durant les années 1980, les ASC vont évoluer et se transformer en Associations Villageoises de Développement (AVD). Ce changement intervient au moment du désengagement de l'État, les villageois devant prendre en charge leurs écoles, leurs dispensaires, leurs puits ou forages, et leur agriculture. Les ASC réorientent donc leurs activités dans les domaines social et économique.

Avec le développement de la culture irriguée, l'ouverture vers le monde extérieur, le paysan devient de jour en jour moins solidaire, recherchant un profit personnel.

C'est dans ce contexte que naissent les Associations Intervillageoises, appelées différemment selon les localités : Unions, Amicales...

CRÉATION DE L'UJAK :

L'UJAK naît du regroupement des AVD existant dans les villages de la zone. Une première tentative avait échoué à cause des *navétanes* (rencontres sportives entre les villages pendant les vacances). En novembre 1987, une AVD de la localité tente de nouveau l'expérience, en convoquant toutes les AVD de la zone. Onze villages adhèrent dès le départ à l'Union. Aujourd'hui l'Union compte 20 villages membres.

Listes des villages membres de l'UJAK :

Village	Hommes	Femmes	Totaux	Date adhés.
Ngawlé	40	35	75	1987-88
Doué	100	141	241	1987-88
Dado	70	69	139	1987-88
Fondé ASS	46	30	76	1987-88
Guia	158	233	391	1987-88
Kodit	67	61	128	1987-88
Donaye	224	300	524	1987-88
Diatar	300	307	607	1987-88
Mađiw	80	90	170	1987-88
Ndiawara	131	100	231	1987-88
Dékolé	151	100	251	1987-88
Diambo	65	60	125	1987-88
Mbantou	30	44	74	1987-88
Mboyo	72	100	172	1988
Diama	76	97	173	1988
Guédé Ouro	20	14	34	1988
Guédé Village	120	99	219	1990
Lérabé	40	41	81	1991-92
Aniam	60	45	105	1991-92
Goumel	30	28	58	1991-92
Total			4193	

Lors de l'assemblée constitutive, un certain nombre de questions sont soulevées :

- En quoi consiste notre position sur le désengagement de la SAED et de l'État en général ?
- Pouvons nous nous accorder sur l'essentiel après de multiples essais qui ont échoué soit pour des raisons de gestion financière, soit pour des raisons de faits de société ?
- La politique de la main tendue n'est-elle pas contre toute forme d'unité conséquente ?.
- Comment honorer notre position de paysans qui est mal considérée bien que faisant vivre des milliers de personnes ?
- Comment pouvons-nous définir ce que nous sommes et choisir ce que nous devons faire ?

Voilà en gros les grandes questions qui ont donné essence à la vie de notre mouvement.

LES OBJECTIFS DE L'UJAK :

- 1) Regrouper toutes les associations socio-économiques de la zone.
- 2) Assurer une coopération permanente entre ses membres engagés dans des projets et programmes de développement au service des populations.
- 3) Echanger des expériences au niveau de ses associations afin de renforcer l'entraide et faire de l'union une véritable courroie de transmission et d'information ;
- 4) Participer activement à l'éducation, la formation des populations en insistant sur l'alphabétisation en langues nationales ;
- 5) Contribuer à la réalisation des projets économiques, culturels et sociaux entrant dans l'intérêt des villages et de leurs habitants ;
- 6) Favoriser une coopération avec les autorités compétentes et les partenaires dans l'étude et la réalisation des programmes de développement ;
- 7) Oeuvrer pour la sauvegarde des intérêts de ses membres.

LA STRUCTURE :

L'union est structurée autour de trois instances : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau exécutif.

- **l'Assemblée Générale (AG)**, instance suprême de l'UJAK, a lieu tous les quatre ans. Elle réunit cinq délégués par village, dont deux femmes. C'est lors de l'AG qu'est fait le bilan des activités et que sont définies les

grandes lignes de la politique de l'UJAK ainsi que ses orientations. Elle nomme un conseil d'Administration.

- **Le Conseil d'Administration (CA)**, est l'organe intermédiaire entre l'AG et le bureau exécutif. Il est composé de 56 délégués ; chaque village est représenté par son président et sa présidente. Il se réunit tous les 45 jours dans les villages, selon un système rotatif. Il ordonne et supervise les décisions de l'AG.
- **Le Bureau Exécutif** est l'instance d'exécution. Il prépare l'ordre du jour du CA et les informations afférentes. Il est composé du président, des vice-présidents, du secrétaire général et son adjoint, du trésorier et son adjoint et des présidents de commissions. Le bureau se réunit chaque mois, une fois pour préparer le CA et à tout moment sur convocation du président.

Un conseil consultatif a été mis en place. Il réunit tous les présidents de GIE des villages membres. Le conseil se réunit tous les 3 mois à propos des questions économiques de la zone.

Les commissions, au nombre de 8, sont les véritables organes de travail ; elles sont chargées, respectivement :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| * de la communication | * de la culture et du sport |
| * des affaires sociales | * de l'agriculture et du reboisement |
| * de la commercialisation | * de l'organisation interne |
| * de la formation | * de la promotion féminine. |

Les présidents de commission, choisis par le conseil d'administration, nomment les membres des commissions sur la proposition des associations villageoises.

Les présidents de commission se réunissent avec leurs membres pour mener leurs activités. Les présidents doivent rendre compte de leurs activités au secrétaire général qui en prend acte pour les réunions de bureau ou du CA.

LES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS :

Nos premières préoccupations furent de savoir comment faire face au désengagement de l'État, qui gérait la culture irriguée de l'amont à l'aval. A cette fin, la commission de la commercialisation a été créée avec pour objectifs : faire des commandes groupées au niveau de la zone (en gazole, engrais, semences, sacs, faucilles,...), développer une ligne de crédit-épargne, et chercher des informations sur la commercialisation de nos produits.

Très rapidement, la commission s'est mise au travail. Le président est allé se renseigner à Dakar sur le prix des sacs vides. Dans la zone, le prix du sac était de 500 à 600 FCFA ; en faisant une commande groupée, l'UJAK peut

acheter le sac à 250 FCFA. En engageant certains groupements, le président passe la commande. Les sacs sont ensuite revendus aux paysans à 350 FCFA, soit une baisse de 250 FCFA pour le paysan, et un bénéfice de 100 FCFA/sac pour l'UJAK, en dédommagement des frais.

Une seconde opération porta sur une commande d'urée passée à l'étranger, afin de lutter contre les spéculations. L'urée se faisant rare dans la zone, le prix était fixé à 120 FCFA/kg. Avec notre commande, le prix était de 95 FCFA, ce qui amena SENCHIM à ramener son prix à 85 FCFA.

La commission commercialisation a effectué d'autres opérations, tel que l'achat groupé de gazole, faisant gagner aux groupements 7 CFA/litre, la commercialisation de paddy, semences, *etc.* (voir synthèse générale des opérations de la commission de commercialisation, en annexe).

Des séances de sensibilisation sur les problèmes fonciers ont été tenues : nous sommes dans une zone où la terre est riche mais difficile à acquérir, car la loi sur le Domaine National est mal comprise. Dans le souci de diminuer les conflits fonciers, l'UJAK a organisé 5 journées de réflexion réunissant conseillers, chefs de village, présidents de coopératives et d'associations, des GPF, l'administration, les banques et les ONG, ...Ces journées ont permis la mise au point d'un guide pour la gestion des terres.

L'union a réussi à être représentée au Conseil Rural grâce à l'intégration de quatre de ses membres actifs.

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR :

Depuis sa création, l'UJAK a cherché à se faire connaître et à connaître les autres. Un important travail a été mené dans ce sens. En étant membre de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), l'UJAK a bénéficié de l'appui de cette organisation sur tous les plans. Et surtout, cela a permis à l'UJAK d'être en relation avec de nombreuses organisations, facilitant les échanges d'expériences.

La Fédération des Associations du Fouta pour le Développement (FAFD), nous a accompagnés dès le début, sur le plan de l'animation et des études de projets.

D'autres structures telles que le PIP¹ et la Cellule Micro-Réalisation², nous soutiennent dans nos actions.

Un travail a été mené auprès des autorités administratives de la zone : un Comité Départemental de Développement spécial³ sur les AVD a été organisé par l'UJAK avec l'accord du préfet de Podor.

1 PIP : Projet Intégré de Podor, ONG locale

2 Cellule Micro-Réalisation : structure de gestion des placements du Fonds Européen de développement

Dans le cadre de nos relations avec les partenaires, nous devons remercier la Fondation de France et OCAURM, deux organisations qui nous ont soutenu depuis le début de nos actions jusqu'à aujourd'hui.

LES DIFFICULTÉS ET LES PERSPECTIVES :

Les difficultés peuvent se résumer ainsi :

- faiblesse des moyens financiers, et non-financement des programmes. Lors de la création de l'UJAK, chaque village membre avait versé une cotisation de 42.250 FCFA ; l'Union possédait au début 1.750.000 FCFA ; toutes les activités étaient soutenues par cette somme.
- Nous avons fait des études de projets pour des champs collectifs, l'em-bouche, un programme triennal, un programme social de promotion féminine et un projet de séminaires. Ces études, soumises à divers par-tenaires n'ont pu encore être financées.

Les problèmes auxquels l'UJAK a été confrontée, sont de divers ordres :

- la surcharge d'activité des responsables
- le non-fonctionnement de certaines associations-membres
- le problème de la commercialisation des produits : il n'existe aucune politique de garantie en ce qui concerne la commercialisation des produits (tomates, oignons)
- le non-renouvellement des aménagements
- la privatisation du paddy qui reste encore un sujet tabou chez les pay-sans
- la baisse des rendements depuis deux ans
- le manque de confiance de l'encadrement vis-à-vis des organisations : depuis les premiers contacts que nous avons eus avec la SAED lors de la création de l'Union, les relations ne se sont pas développées. Lors de l'opération concernant les achats d'urée, il n'était pas rare d'entendre une "contre-publicité" émanant de certains agents d'encadrement.

L'ambition de l'UJAK est de créer un marché commun pour les intrants et les pièces détachées, et améliorer la formation en planification et gestion.

Nous pouvons nous demander, comment nous prendre en charge avec nos ambitions d'avenir et le manque de financement de nos actions ? La meilleure réponse serait de compter sur nos propres forces tout en étant moins ambi-tieux. Comment pourrait-on améliorer notre système de gestion des hommes

3 ...ou CDD. Il s'agit d'instances de consultations instituées par l'Etat à l'échelle des départements administratifs

en sachant que chaque membre de l'Union doit s'y investir tout en préservant ses intérêts propres ?

Ici, nous pensons à la planification de nos actions et la création d'un large cadre de concertation au niveau départemental.

Que vive l'initiative paysanne !

□ □ □

... / ...

ANNEXES

N°	Commande	Montant	Origine/ argent/ commande			Montant/ vente	Premier bénéf/ après vente	Frais réalisés après vente	Bénéfice versé/ caisse	Reste à vendre
			UJAK	Crédit	Appui					
1	Semences maraichères DKR	9555	-	9555	-	11625	2070	-	2070	-
2	Semences maraichères FAO	26500	-	-	26500	23250	23250	-	23250	3250
3	Engrais 10 10 20	80000	-	-	80000	80000	80000	3500	76500	-
4	Faucilles et sacs vides	766000	76600	-	-	983000	217000	64505	152495	-
5	Sacs vides	199700	199700	-	-	273000	73300	45455	27945	-
6	Paddy et ventes dans les villages	493500	493500	-	-	983000	217000	64505	152495	-
7	Ventes paddy	199950	199950	-	-	250610	50660	3485	47175	-
8	Gas Oil	15785000	-	15785000	-	15862000	77000	19050	58950	-
9	Vente paddy	945000	945000	-	-	1239300	294300	126130	168170	-
10	Ustensiles de cuisine	1013535	500000	111370	-	720850	109480	70690	38790	-
11	Ustensiles de cuisine	1013535	1000000	13735	-	1188500	174965	99880	75085	-
12	Vente cartes membres	81000	81000	-	-	794800	713800	11100	702700	9468
		20211110	4185150	15919460	106500	22050750	1946140	461645	1484495	

Synthèse générale des opérations de la commission de commercialisation

UJAK

N°	Montant/ Commande	Montant total après vente	Premier bénéfice réalisé	Frais réalisés	Bénéfices des villages	Bénéfices de la caisse UJAK
1	9 555	15 000	5 445	-	3 375	2 070
2	26 500	24 500	24 500	-	1 250	23 250
3	80 000	110 000	110 000	3 500	30 000	76 500
4	766 000	1 465 000	699 000	64 505	482 000	152 495
5	199 500	250 610	141 550	45 455	68 250	27 845
6	493 500	623 815	130 315	17 850	-	112 465
7	199 950	250 610	50 660	3 485	-	47 175
8	15 785 000	16 170 000	385 000	19 050	308 000	57 950
9	945 000	1 239 300	294 300	126 130	-	168 170
10	611 370	834 400	223 030	70 690	113 550	38 790
11	1 013 535	1 411 970	398 435	99 880	223 470	75 085
12	81 000	794 800	713 800	11 100	-	702 700
	20 211 110	23 280 646	3 176 035	461 645	1 229 895	1 484 495

Synthèse des opérations de la commission commercialisation sur les bénéfices réalisés pour les villages et la caisse UJAK

Origine de l'argent	Utilisation du montant	Montant
Ousmane Mamadou Diak (Président Commission) a donné comme crédit à l'UJAK	Achat de semences maraîchères et complément commande ustensiles de cuisine	23 090
Oumar Bocar SY (Président Union) a donné comme crédit :	Commande de gas oil et complément ustensiles de cuisine	15 896 370
Appui de la FAO	Engrais 10-10-20 et semences maraîchères	106 500
Caisse UJAK	Pour toutes les opérations et matériels Commission	4 185 150
	Total	20 211 150

Origine globale du montant de la commission commercialisation

Village	Sommes reçues	Intérêt	Personnes ayant reçu l'argent	Source
Diatar	128 290	19 885	Marième SY Oumkala SY	FONGS
Dado	128 290	19 885	Fatim Ndonguo Coumba Kane	FONGS
Guédé Village	128 290	19 885	Hawa Hamet Diagne Aminata Ba	FONGS
Doué	128 290	19 885	Binta Diack Dienaba Diop	FONGS
Ouro Madiw	132 875	20 600	Bineta Barro Bineta Sall	FONGS
Guia	132 875	20 600	Fatimata Djibril Ndiaye	FONGS
Diawar	132 875	20 600	Awa Dia	FONGS
Diana Alwali	130 000	20 600	Aïssata Dia	FONGS
Guédé Ouro	130 000	20 600	Présidente GPF	FONGS
Mboyo	130 000	20 600	Aïssatou Thillo Ly Bendel Diagne	FONGS
Nawlé	100 000	10 000	Apsatou Diop Fati Diagne	PIP
Donaye	100 000	10 000	Fatoumata Sada Sall	PIP
Goumel	100 000	10 000	Douga Diallo	PIP
Fondé Ass	100 000	10 000	Aïssatou Ly Aïssatou Boubou Sall	PIP
Kodit	100 000	10 000	Fatimata Racine Hann	PIP
Diambo	100 000	10 000	Fatou Tayirou Diagne	PIP
Bantou	100 000	10 000	Aïssata Sidi Ba	PIP
Aniam Tonguel	100 000	10 000	Marième Diallo Degue Diallo	PIP
Dékolé Taredji	100 000	10 000	Aïssata Diallo Aminata Seydou Sy	PIP
Lérabé	100 000	10 000	Ramata Sow	PIP

Situation des Fonds de crédit femmes

□ □ □